

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 11/10/2022

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Objet : REPARTITION DES CREDITS AFFECTES AUX ECOLES DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DE LA VALLEE DU JABRON

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir la subvention allouée à la Coopérative Scolaire de BEVONS et à la Coopérative scolaire de VALBELLE pour l'année scolaire 2022/2023.

Monsieur le Maire indique qu'il y a 13 élèves du RPI de la Vallée du Jabron étudiant à l'école primaire de Bevons et 24 enfants de Bevons étudiant dans les écoles du RPI. La somme allouée à chaque enfant est de 80 €, sous forme de subventions aux coopératives scolaires (25 €) et en crédits pédagogiques (55 €). Il expose ensuite la répartition des crédits affectés aux écoles du RPI proposée par Pierre-Yves Vadot, Maire de Valbelle. Elle se résume sous la forme du tableau suivant :

De la Commune de (dépendance) :	Nb élèves	Vers l'Ecole de (recette) :						TOTAL
		Noyers sur Jabron		Bevons		Valbelle		
		Crédits pédagogiques	Coopérative scolaire	Crédits pédagogiques	Coopérative scolaire	Crédits pédagogiques	Coopérative scolaire	
Noyers sur Jabron	36	1980	660				240	2880
Bevons	24			715	165	615	425	1920
Valbelle	15					1200		1200
St Vincent sur Jabron	6		400		80			480
Les Omergues	2		80				80	160
Salignac	1						80	80
Entrepierres	1				80			80
TOTAL	85	1980	1140	715	325	1815	825	6800

Après avoir étudié la répartition des effectifs au niveau du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI BEVONS, VALBELLE, NOYERS-SUR-JABRON), les montants retenus sont de 165 € à la coopérative scolaire de BEVONS et 425 € à la coopérative scolaire de VALBELLE pour l'année scolaire 2022/2023.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la répartition des crédits affectés aux écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la Vallée du Jabron décrite ci-dessus ;
- Décide de verser une subvention de 165 € à la Coopérative Scolaire de BEVONS ;
- Décide de verser une subvention de 425 € à la Coopérative scolaire de VALBELLE.

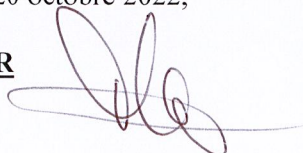
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 20 octobre 2022,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

